



Bureau Directeur du 5 avril 2006

Présents : Jacques Bettenfeld, Monique Ansquer, Georges Format, Jacques Taillefer,
Claude Perruchet, Alain Koubi
Excusés : Francis Arnault, Jean-Pierre Feuillan
Assistent: Philippe Bana, Olivier Mangin

sous la présidence de André Amiel.

La séance est ouverte à 12h. La réunion se tient sous la forme d'une conférence téléphonique.

1 – Préparation de l'assemblée générale

1.1 - Lors de la réunion du Conseil des Présidents de Ligue qui s'est tenue à Avignon les 24, 25 et 26 février, les Présidents de Ligue ont évoqué la confidentialité des votes électroniques et ont demandé au Président de la Fédération de garantir que l'éthique était bien respectée lors des débats de l'assemblée générale.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration des 3 et 4 mars (voir procès verbal, point 7), il a été rappelé :

1) qu'en matière de vote à l'assemblée générale, l'éthique est définie par l'article 12.7 des statuts concernant les votes portant sur des personnes, et que celle-ci est bien respectée par le vote électronique à l'occasion des élections

2) qu'en ce qui concerne les autres votes, rien n'est précisé dans les textes, et que le détail peut en être disponible, comme il l'était avant l'utilisation du vote électronique, lorsque les décisions étaient prises à main levée ou par appel des délégués.

Si telle est la volonté des délégués à l'assemblée générale, le vote pour chaque question peut cependant être rendu anonyme. Le Bureau Directeur décide que la première question posée aux délégués à l'assemblée générale sera donc la suivante : « Souhaitez-vous que tous les votes soient anonymes ? ».

1.2 – Lors de la réunion du Conseil d'Administration des 3 et 4 mars (voir procès verbal, point 8.1.5), il a été décidé que les conditions d'application des décisions de match à huis clos introduites à l'article 82 des règlements généraux devaient faire l'objet d'une nouvelle rédaction. Un texte a été proposé. Considérant que ce texte n'a pas pu faire l'objet de la concertation nécessaire entre les différentes parties concernées, le Bureau Directeur décide de surseoir à sa présentation à l'assemblée générale. Il servira de base de travail pour une présentation à l'assemblée générale 2007.

2 – Le Bureau Directeur prend connaissance du courrier adressé au journal l'Equipe par Jacques Taillefer, vice-président de la FFHB, relatif à la place faite au Handball dans les colonnes de ce journal. Le Bureau Directeur décide de publier ce courrier dans Handinfos.

3 – Après avoir pris connaissance des résultats des appels à candidatures, le Bureau Directeur délègue :
- à la Ligue de Côte d'Azur l'organisation du match de qualification au championnat d'Europe féminin 2006 France –Turquie (26 mai 2006).
- à la Ligue du Lyonnais l'organisation du tournoi de qualification au championnat d'Europe jeunes masculins 2006 (2 – 4 juin 2006).

4 – Le Bureau Directeur valide la maquette du nouveau bordereau de demande de licence.

5 – Sur proposition du Cercle Nelson Paillou, le Bureau Directeur décide que le championnat de France moins de 18 ans masculins portera le nom de l'ancien Président de la FFHB.

6 – Ressources humaines

La décision de dénonciation de l'ensemble des usages et accords atypiques existant au sein de la Fédération et concernant le personnel fédéral (voir procès verbal de la réunion du Bureau Directeur du 3 décembre 2005, point 6) a été notifiée aux délégués du personnel lors de la réunion du 4 avril. Cette décision sera également notifiée individuellement auprès de chaque salarié.

7 – Renouvellement du contrat collectif d'assurance

Conformément à la décision du Bureau Directeur du 17 mars 2006 (voir procès verbal, point 10), une analyse plus poussée des offres retenues a été réalisée.

Après avoir pris connaissance de ce travail, et en avoir débattu, le Bureau Directeur décide de retenir la proposition de la société MMA.

8 – Le Bureau Directeur prend connaissance d'une proposition de règlement particulier de la section CoSMoS Handball rédigée par Monique Ansquer.

La séance est levée à 13h15.

Claude PERRUCHET

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, looped 'C' and 'P' followed by a horizontal line.

Secrétaire Général

André AMIEL

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'A' and 'M' followed by a smaller 'I' and 'E'.

Président de la FFHB